



Assemblée générale

Distt.
GENERALE

A/46/698/Corr.1
27 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 64, 82 b), 83, 84 a), 97, 127,
140 et 143 de l'ordre du jour

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU **LA** LIMITATION DE L'EMPLOI DE
CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME
PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT
SANS DISCRIMINATION

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT : PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE

RAPPORT DU **HAUT** COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES **REFUGIES**,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

UTILISATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME INSTRUMENT DE GUERRE EN PERIODE
DE CONFLIT ARME ET ADOPTION DE MESURES PRATIQUES VISANT A EVITER
PAREILLE UTILISATION

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 22 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant Permanent de la Hongrie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rectificatif

La correction ci-après a été demandée par la Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies :

Le document **A/46/698** est annulé.
